

# DES FONDS EUROPÉENS AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Destinés à réduire les inégalités de développement entre les régions de l'Union, les fonds européens sont l'instrument financier de la stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive ».

Afin d'adapter les crédits aux besoins des territoires (urbains, ruraux, littoraux...), plus de 120 M € de ces fonds sont consacrés aux approches territoriales. Celles-ci sont mises en œuvre en lien avec les stratégies territoriales des pays et

métropoles et des stratégies régionales en matière d'économie, d'emploi, de Très Haut Débit, de recherche, d'agriculture et d'agro-alimentaire, d'énergie, etc.

## LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE (CTE)

À l'échelle de plus vastes espaces, le FEDER finance également des programmes de coopération dans les domaines de l'innovation, la transition énergétique, la biodiversité et la protection de l'environnement, l'attractivité des territoires et l'inclusion sociale.

La Bretagne est concernée par :

- \* LE PROGRAMME FRANCE (MANCHE) ANGLETERRE \*
- \* LE PROGRAMME EUROPE DU NORD-OUEST \*
- \* LE PROGRAMME ESPACE ATLANTIQUE \*
- \* LE PROGRAMME INTERREG EUROPE \*

// europe.bzh //   
Le site des financements  
européens en Bretagne

CONTACT : [europe@bretagne.bzh](mailto:europe@bretagne.bzh)



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE  
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE  
3 avenue de la Préfecture – 35026 Rennes cedex 9  
Tél. : 0 821 80 30 35 | [www.bretagne.pref.gouv.fr](http://www.bretagne.pref.gouv.fr)

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne / Avec les Fonds européens  
structurels et d'investissement

# LES FONDS EUROPÉENS EN BRETAGNE

## 2014 > 2020

Publication cofinancée par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER).  
Octobre 2016 – Impression sur papier 100 % recyclé



# PRÈS D'1 MILLIARD DE FONDS EUROPÉENS POUR LES PROJETS EN BRETAGNE

L'Union européenne accompagne le développement des territoires et aide les habitants à construire leur avenir en co-finançant des projets grâce aux fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Pour la période 2014-2020, la majeure partie de ces fonds européens est gérée par la Région Bretagne.



NB : Les montants indiqués comprennent la part dédiée à l'assistance technique pour la mise en œuvre et le suivi des programmes, notamment en matière d'accompagnement des bénéficiaires, de communication et d'évaluation.

## FEADER AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

*Bénéficiaires : entreprises, associations, organismes publics ou particuliers.*

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) co-finance des projets liés aux mutations de l'espace rural et de l'agriculture.

**Renouvellement des générations : 63 M €**

- > Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs

**Modernisation des outils de production : 128 M €**

- > Améliorer la qualité de la production agricole et agroalimentaire (chaîne de production, conditions de travail)
- > Développer la performance des exploitations agricoles et forestières (investissements physiques)

**Environnement, biodiversité et forêt : 124 M €**

- > Mettre en œuvre les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)
- > Aider à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique

- > Restaurer les services écologiques en zone rurale (Breizh Forêt Bois, Natura 2000, Breizh Bocage, réserves naturelles...)

**Développement rural : 37 M €**

- > Accompagner les stratégies locales de développement en zone rurale
- > Programme *Leader* mis en œuvre via des contrats de partenariat avec les pays bretons

**Innovation et formation : 10 M €**

- > Soutenir la formation continue et développer l'innovation et la coopération en matière agricole et forestière

## FSE EMPLOI ET INCLUSION SOCIALE

Le fonds social européen (FSE) aide les projets locaux, régionaux et nationaux qui améliorent les niveaux d'emploi, leur qualité et l'inclusion sur le marché du travail.

**PROGRAMME BRETAGNE FORMATION (PBF) GÉRÉ PAR LA RÉGION BRETAGNE : 62 M €**

*Bénéficiaires : La Région Bretagne commande aux organismes de formation des prestations pour les demandeurs d'emploi.*

- > Développer les compétences des demandeurs d'emploi en lien avec l'économie bretonne
- > Sécuriser les parcours professionnels

**DISPOSITIFS GÉRÉS PAR L'ÉTAT : 122 M €**

*Bénéficiaires : entreprises, associations, organismes publics.*

- > Accompagner le retour à l'emploi, les mobilités et l'entrepreneuriat
- > Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels
- > Lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale

## FEDER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*Bénéficiaires : entreprises, organismes publics ou associations.*

Le fonds européen de développement régional (FEDER) accompagne les projets qui renforcent la compétitivité et l'attractivité des régions.

**Numérique : 94 M €**

- > Soutenir le déploiement du Très Haut Débit sur tout le territoire (fibre optique)
- > Développer les pratiques et cultures numériques

**Recherche, innovation et développement économique : 94 M €**

- > Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen et développer la culture scientifique et technique
- > Améliorer les performances et la compétitivité des PME

- > Favoriser l'innovation des entreprises (modernisation des filières, transfert technologique, recherche collaborative)

**Transition énergétique et écologique : 109 M €**

- > Développer les moyens de production et de distribution des énergies renouvelables
- > Réduire l'empreinte carbone du bâti par la réhabilitation du parc de logements sociaux
- > Encourager les modes de transport durables par le développement de l'inter et de la multi-modalité

## FEAMP PÊCHE ET AQUACULTURE

*Bénéficiaires : entreprises, associations ou organismes publics.*

Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) soutient les filières pêche et aquaculture, ainsi que le développement littoral.

**Pêche durable et ports : 18 M €**

- > Développer une pêche durable et une meilleure coordination des ports de pêche (installation de jeunes pêcheurs, santé et sécurité à bord, biodiversité marine, efficacité énergétique...)

**Transformation et commercialisation des produits halio-alimentaires : 7,5 M €**

- > Encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture (démarche qualité, traçabilité, conditions de mise sur le marché...)

**Aquaculture durable : 10 M €**

- > Promouvoir une aquaculture durable

**Développement littoral : 8,5 M €**

- > Soutenir des projets locaux, porteurs pour l'économie et l'emploi

En complément des mesures régionales, les projets bretons peuvent bénéficier de mesures nationales liées à l'innovation, la biodiversité, la formation, etc.